

SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

DISCOURS

DU

Très honorable sir R. L. Borden, de l'honorable Albert Sévigny,
de M. F. J. Robidoux et de l'honorable C. J. Doherty

PRONONCÉS A LA

Chambre des Communes, les 11, 18, 25, 26 juin et 5 juillet 1917

Lundi, 11 juin 1917.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) demande à déposer un projet de loi (bill n° 75) relatif au service militaire.

Monsieur l'Orateur, la proposition de loi que je présente aujourd'hui à la Chambre ayant intéressé grandement le public, on me permettra peut-être d'en exposer un peu plus longuement qu'on n'a l'habitude de le faire en pareil cas les dispositions, ainsi que les circonstances qui l'ont fait naître.

Je rappellerai d'abord ce qui est survenu il y a près de trois ans. Il serait oiseux de faire un bien long examen des causes de la guerre ou des mobiles qui l'ont inspirée. Il ne fait doute pour personne que le but et l'intention de l'Allemagne étaient d'enlever à la Belgique ses droits et ses libertés; d'écraser la France; de conclure une paix quelconque avec la Russie; d'isoler l'Empire britannique, afin de pouvoir lui imposer plus tard le sort de la France et de la Belgique, et d'assurer ainsi à l'Allemagne l'empire du monde. Dans ce but l'Allemagne a fait pendant près d'un demi-siècle les préparatifs les plus énergiques et les plus complets, et pour y donner suite, elle a mis en œuvre des procédés à ce point barbares et révoltants, que l'humanité en a été épouvantée.

Il n'y a jamais eu de doute sur la résolution du Canada de faire son devoir. Notre peuple était uni dans une volonté commune. Les chefs de tous les partis se sont déclarés dans les termes les plus nets et les plus

véhéments prêts à mener la guerre à bonne fin, et à la couronner d'une paix durable. Tout le monde comprenait que l'avenir de la civilisation et de la démocratie était en jeu.

Moins de six semaines après la déclaration de la guerre, nous avions trente-trois mille soldats complètement armés, bien entraînés et parfaitement équipés, prêts à quitter nos rives. Le 7 novembre 1914, notre effectif autorisé était porté à trente mille hommes; il fut porté à cent cinquante mille hommes en tout, le 8 juillet 1915, et à deux cent cinquante mille, le 30 octobre 1915.

En 1915 et aussi en 1916, plusieurs délégations de toutes les parties du Canada sont venues à Ottawa exposer la nécessité d'établir un service militaire obligatoire. Ils ont exposé avec beaucoup de force les désavantages du volontariat et le besoin de nouvelles troupes. Me rendant compte des difficultés possibles à rencontrer, j'ai fait part privément de quelques-unes d'entre elles aux membres les plus notables de ces diverses délégations.

Le premier jour de janvier 1916, j'adressai un message au peuple canadien, dans lequel j'annonçais que nos forces autorisées allaient être portées à cinq cent mille hommes. Voici ce que je disais dans ce message:

Il faudra mesurer nos efforts futurs à la grandeur du besoin.

Le décret de circonstance a été rendu le 12 janvier 1916 et il a été déposé sur le bureau de la Chambre. Pas une voix ne s'est

25333-1

sep. 3
JL-CRC
1917
-34

1917-34